

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 14-10-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 10

ORDRE DU JOUR

REÇU A LA PRÉFECTURE

- Approbation du PV 75
- Concours Nounours et Lutins
- Projet d'installation d'un panneau d'information lumineux
- Adoption de la Convention de partenariat avec la CEA pour le projet Maison du Val d'Argent
- Perspective pour le fonctionnement de Tellure
- Point Ressources Humaines
- Point divers

- 2 DEC. 2024

DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARGENT »

Séance du 14/10/2024

Membres votants titulaires représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :
Gaëlle SKOCIBUSIC, Jean-Luc FRECHARD, Denis PETIT, Jean-Marc BURRUS, Régine ORSATI, Louis BERGER

Membres délégués suppléants représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :
Nathalie ROUSSEL, Noëlie HESTIN, Thomas GOETTELMANN, Maud PETITDEMANGE, Rémy VOINSON, Gérard FREITAG

Membres représentants titulaires des socio-professionnels :
Jean-Louis BORMANN, Guillaume RUCH, Thomas BELLICAM, Séverine KIEFFEL, Gérard DELACOTE

Membres représentants suppléants des socio-professionnels :
Armelle WILLEMIN, Joseph GAUTHIER, Roland QUINCIEU, Jean-Claude GALMICHE, Catherine MALECKI

Participant aux délibérations :

5 membres élus communautaires :

Gaëlle SKOCIBUSIC, Régine ORSATI, Louis BERGER, Gérard FREITAG, Jean-Marc BURRUS

5 membres issus du secteur socio-professionnel :

Joseph GAUTHIER, Roland QUINCIEU, Thomas BELLICAM, Guillaume RUCH, Gérard DELACOTE

Excusés :

Thomas GOETTELMANN, Denis PETIT, Catherine MALECKI, Jean-Luc FRECHARD, Jean-Louis BORMANN

Secrétaire de séance : Mathias KELCHE

Gaëlle SKOCIBUSIC, Présidente de l'OTVA, prend la parole et souhaite la bienvenue aux membres présents.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 14-10-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 10

POINT EP51/2024

APPROBATION DU PV 75 du 09/09/2024

La Présidente propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le PV 75 du 09/09/2024 à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 26/11/2024



REÇU A LA PRÉFECTURE

-2 DEC. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 14-10-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 10

REÇU À LA PRÉFECTURE

POINT EP52/2024

- 2 DEC. 2024

CONCOURS NOUNOURS ET LUTINS

Régine ORSATI explique que les préparatifs sur le concours avancent bien. Elle a rencontré l'équipe de l'Office de Tourisme pour faire le point sur les différentes modalités du concours.

Comme chaque année, l'ACAPS est partenaire du concours. La Présidente, Nicola BARADEL, a donné son accord pour le versement d'une participation à hauteur de 400 euros. Comme chaque année également, le concours est soutenu par les communes du territoire (à hauteur de 500 euros chacune) et la Communauté de Communes (à hauteur de 400 euros).

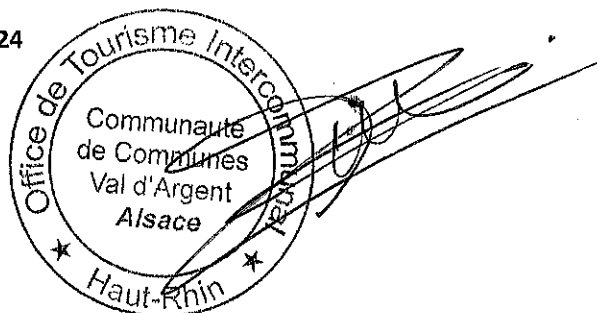
La thématique de cette année est « Nounours et lutins fêtent Noël dans le Val d'Argent ». Cette année, afin de simplifier les choses et d'éviter les lourdeurs dans la collecte et la transmission des données, les inscriptions se feront uniquement à l'Office de Tourisme du Val d'Argent et non plus en Mairie. Celles-ci seront ouvertes du 1er au 28 Novembre 2024 inclus. A noter que les associations peuvent désormais participer au concours dans la même catégorie que les commerces. Il est proposé que celle-ci puisse décorer un bâtiment ou un espace public (comme un rondpoint). Les associations intéressées pourront se rapprocher de leur Mairie. L'Office de Tourisme se chargera d'organiser une tournée d'affichage et de faire la promotion du concours sur les réseaux sociaux, presse écrite et télévision locale à compter du 15 octobre 2024.

Le jury est reconduit selon la même composition de l'an passé. Il est composé de Francine KIEFFER pour Sainte-Marie-aux-Mines, Maud PETITDEMANGE pour Lièpvre, Roselyne DIAZ pour Rombach-le-Franc et Régine ORSATI pour Sainte-Croix-aux-Mines. Jean-Louis KIEFFER se chargera de réaliser les photographies. La tournée du jury se fera le lundi 2 ou mercredi 4 décembre en fonction de la disponibilité du mini-bus de la commune de Lièpvre, Il a été décidé de ne plus faire la remise des prix pendant la cérémonie des vœux du Président de la Communauté de Communes. Le moment n'est pas opportun. Ainsi, la remise des prix se tiendra à l'Office de Tourisme du Val d'Argent le lundi 16 Décembre à 18h, cette cérémonie donnera plus de visibilité au concours et sera plus valorisant pour les lauréats.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** des modalités d'organisation du concours de décorations de Noël « Nounours et lutins » pour la fin de l'année 2024.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 26/11/2024



OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 14-10-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 10

POINT EP53/2024

PROJET D'INSTALLATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX

Gaëlle SKOCIBUSIC explique qu'il est parfois difficile d'avoir accès à une offre claire et lisible de l'information à destination des visiteurs. Il y a de nombreux outils (newsletter, réseaux sociaux, flyers et affiches, renseignement à l'Office...) mais souvent l'information n'arrive pas jusqu'à sa cible. Ainsi, elle propose l'idée d'installer un ou des panneaux d'information lumineux. Ils permettraient de centraliser l'offre et d'avoir des espaces de référence identifiés des visiteurs et des habitants. Les informations qui y seraient présentées seraient les animations et activités touristiques et culturelles qui favorisent la promotion du touristique.

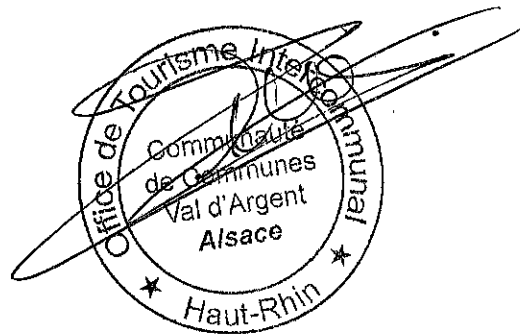
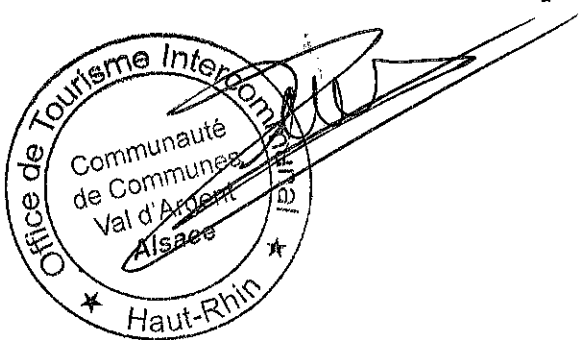
Après un échange sur le sujet, Gaëlle SKOCIBUSIC propose de poursuivre la réflexion et voir s'il y a lieu d'inclure ce projet dans le budget 2025.

Le Comité Directeur PREND ACTE du projet d'installation de panneaux d'information lumineux à vocation touristique.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 26/11/2024

Le Directeur.



REÇU À LA PRÉFECTURE

-2 DEC. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 14-10-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 10

POINT EP54/2024

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE POUR LE PROJET « MAISON DU VAL D'ARGENT »

Dans le cadre du projet de refonte de l'Office de Tourisme en « Maison du Val d'Argent », la Communauté de Communes du Val d'Argent, qui porte le projet auprès des financeurs, a déposé une demande de subvention auprès notamment de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA). Le dossier de demande de subvention a été soumis le 7 octobre dernier à la Commission territoriale Centre Alsace de la CEA qui a donné un avis favorable au projet. Dans ce contexte, la CEA nous propose une convention de partenariat, aujourd'hui soumise au Comité Directeur de l'EPIC OTVA pour approbation. Mathias KELCHE présente aux membres du Comité Directeur les modalités de cette convention. Il insiste particulièrement sur la partie des engagements réciproques car l'adoption de cette convention engage l'EPIC OTVA sur un certain nombre de points qu'il détaille :

- développer les collaborations entre le parc minier Tellure et l'Association Spéléologique pour l'Etude et la Protection des Anciennes Mines (ASEPAM) ;
- adhérer au moins à un label qualité (ex. Accueil vélo, Qualité tourisme...);
- s'inscrire dans la stratégie touristique alsacienne portée par la CEA et Alsace Destination Tourisme ;
- accueillir gracieusement des expositions temporaires proposées et/ou réalisées par la CEA au 2ème étage du bâtiment ;
- mettre gracieusement à disposition de la CEA le second étage pour toute réunion, conférence, que cette dernière souhaiterait organiser sur le territoire du Val d'Argent ;

Gaëlle SKOCIBUSIC considère que les attendus de la CEA sont cohérents et légitimes. Elle souligne que nous avons commencé le travail sur plusieurs des aspects soulignés ici. Les membres du Comité Directeur abondent en ce sens.

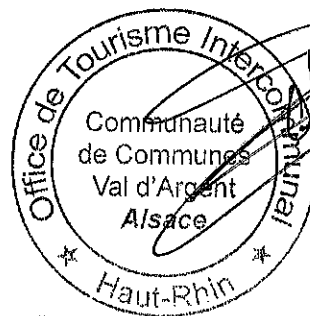
*Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la proposition de Convention de partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace portant sur le projet de création d'une « Maison du Val d'Argent ».*

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 26/11/2024



REÇU À LA PRÉFECTURE
-2 DEC. 2024



Extraits des délibérations de réunion du 14-10-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 10

POINT EP55/2024

PERSPECTIVES POUR LE FONCTIONNEMENT DE TELLURE

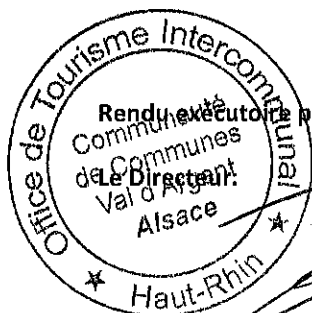
Gaëlle SKOCIBUSIC explique son souhait de mener un audit financier sur le site du parc Minier Tellure. Cela n'a jamais été fait et pourrait nous donner des éléments pour guider les choix que nous devons faire à l'avenir. En ce sens elle a demandé à Mathias KELCHE, d'une part de démarcher des cabinets pouvant mener ce travail et d'autre part d'établir un travail de premier niveau sur les seuils de rentabilité de l'établissement.

Le cabinet d'audit a été démarché fin septembre avec une demande englobant les questions des statuts, de la gouvernance, de l'amplitude journalière et horaire d'ouverture ou encore de la stratégie commerciale et de communication. Nous attendons leur proposition.

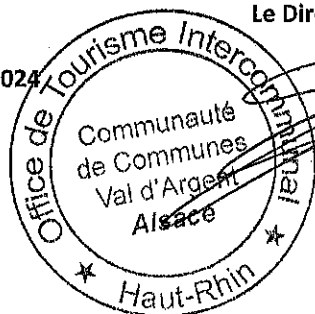
Parallèlement, Mathias KELCHE présente une première estimation sur les seuils de rentabilité du parc minier. Il insiste sur le fait que les chiffres présentés ne sont pas consolidés et définitifs (année en cours, factures et recettes pas complètes) mais qu'ils permettent de dégager une tendance. De plus, il souligne que Tellure n'a (et n'a jamais eu) de gestion de ses stocks. Il y a donc une opacité sur le bénéfice généré sur le bar et surtout sur la boutique. En effet, en 2024, nous avons décidé de puiser largement dans les stocks de minéraux conséquents du site pour alimenter la boutique. De ce fait, les commandes de minéraux auprès des fournisseurs ont fortement baissé en 2024. En ce qui concerne les coûts de fonctionnement, tous les aspects de la vie du site sont pris en compte (charges de personnel salarié et mutualisé, prestation de ménage, de sécurité, maintenance, loyer, etc.). Mathias KELCHE rappelle que le bâtiment appartient à la Communauté de Communes et que les « charges propriétaires » ne sont pas imputées au budget de l'EPIC.

L'analyse de rentabilité permet de constater d'importants écarts sur les chiffres d'affaires journalier de Tellure. Si la période de juillet/aout apparait comme globalement « rentable », c'est plus compliqué sur le reste de la saison. Les weekends et les vacances scolaires ont également tendance à être rentables ou à s'approcher du seuil de rentabilité. Gaëlle SKOCIBUSIC précise, il apparait nettement que la billetterie ne suffit pas à la rentabilité du site. En ce sens le bar et la boutique sont des approches commerciales intéressantes qu'il faut conserver. Cependant, sur l'ensemble de la saison il semblerait que les jours où la rentabilité est atteinte (voire dépassée) sont moins nombreux que les jours où la rentabilité n'est pas atteinte. Les bénéfices réalisés sur les jours où la rentabilité est atteinte sont moins importants que les déficits des jours où la rentabilité n'est pas atteinte. Mathias KELCHE insiste sur le fait que cette analyse doit largement être consolidée par un audit précis et rigoureux. Ce plus, il reste convaincu que le site peut tendre, atteindre et même dépasser l'équilibre financier avec le bon pilotage. Pour lui, Tellure a un véritable potentiel de développement.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** de la mise en place d'un audit financier sur le parc minier de tellure afin d'explorer les différentes pistes possibles en termes de fonctionnement du site.



REÇU À LA PRÉFECTURE
2 DEC. 2024



Pour extrait conforme,
Le Directeur.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 14-10-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 10

POINT EP56/2024

RESSOURCES HUMAINES

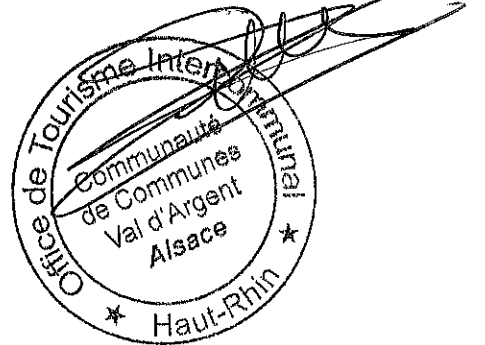
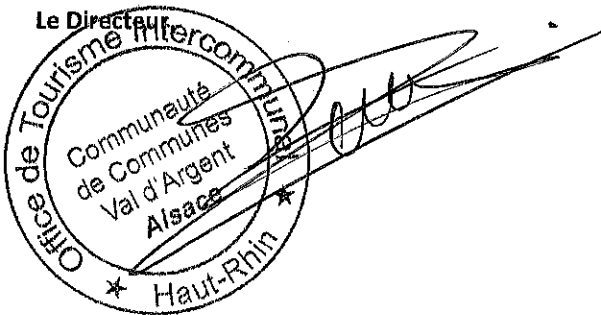
En ce qui concerne le recrutement du directeur de l'EPIC, Mathias KELCHE informe que nous avons reçu, à ce jour, 12 candidatures. Il estime que la moitié d'entre elles peut prétendre légitimement au poste. Il rappelle que la clôture des candidatures est fixée au 20 octobre et que d'autres candidatures suivront probablement. Jean-Marc BURRUS demande s'il y a eu des candidatures internes. Gaëlle SKOCIBUSIC répond que Stefanie BONADONNA s'est portée candidate.

En ce qui concerne le site de Tellure, Gaëlle SKOCIBUSIC considère que si on ouvre le site normalement pour la saison 2025, la présence d'un directeur ou d'un responsable d'exploitation est nécessaire. Elle souhaite lancer, après le départ de Bénédicte STANISIERE (fin de contrat au 8 novembre), une procédure de recrutement pour la remplacer.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** de la situation concernant les recrutements du directeur de l'EPIC et du responsable d'exploitation.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 26/11/2024



REÇU A LA PREFECTURE

-2 DEC. 2024

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 14-10-24
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC
Nombre de membres participant aux délibérations : 10

POINT EP57/2024

POINTS DIVERS

REÇU À LA PREFECTURE
-2 DEC. 2024

Changement de date pour prochain CODIR

Gaëlle SKOCIBUSIC explique que le prochain Comité Directeur, initialement fixé au 9 décembre 2024 est avancé au 2 décembre 2024 à 16h. En effet, afin de pouvoir nommer le nouveau directeur et de permettre à la Communauté de Communes de délibérer dans la foulée (lors du dernier conseil communautaire, le 5 décembre 2024) et de rendre effective cette nomination, nous sommes obligés d'avancer la date d'une semaine. Ceci permettra donc de nommer le nouveau directeur avant la fin de l'intérim de Mathias KELCHE fixé au 31 décembre 2024.

Salon International des Voyages et du Tourisme (SITV)

Mathias KELCHE rappelle que le SITV se tiendra du 9 au 11 novembre à Colmar. Comme chaque année l'Office de Tourisme y tiendra un stand afin d'y faire la promotion du Val d'Argent. Il distribue des invitations pour 2 personnes à tous les membres du Comité Directeur présents et invite ses membres à y faire un tour.

Remplacement de Jean-Claude Galmiche au Comité Directeur

Gaëlle SKOCIBUSIC explique qu'à ce jour, personne n'a été identifié pour remplacer Jean-Claude Galmiche, démissionnaire représentant suppléant des socio-professionnels. Elle lance un appel aux membres du Comité Directeur afin qu'ils activent leurs réseaux pour identifier son remplaçant. Elle invite les membres du Comité Directeur à lui suggérer toutes candidatures qui semblerait opportune.

Animations d'été de l'Office de Tourisme

Mathias KELCHE revient sur les animations d'été de l'Office de Tourisme dont le bilan a été abordé lors du dernier Comité Directeur. Il propose de reconduire le programme d'animations estivales en tenant compte des différentes remarques formulées. Le Comité Directeur valide cette approche.

Collaboration ASEPAM / Tellure

Joseph GAUTHIER revient sur la récente rencontre à laquelle il a participé à Tellure avec différents membres de l'association (Patrick CLERC, Roger ZENNER et la salariée de l'association Céline BENOIT) en présence de Bénédicte STANISIERE et Mathias KELCHE.

Cette réunion a permis d'identifier plusieurs pistes de collaboration qui pourraient être déployées dès l'année prochaine. Tout d'abord, il apparaît pertinent de travailler sur les ateliers pédagogiques car l'ASEPAM a une grande expertise en la matière et Tellure ne fait que démarrer ce pendant d'activité (il a développé ses premiers ateliers pédagogiques l'année dernière). Cela pourrait passer par la mise en œuvre d'un calendrier commun de réservation avec la mise en avant d'une offre commune sur les différentes mines de la vallée. La partie pédagogique serait donc assumée par l'ASEPAM avec un principe de refacturation si l'intervention a lieu à Tellure et réciproquement.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

Extraits des délibérations de réunion du 14-10-24 Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC Nombre de membres participant aux délibérations : 10

Une autre idée avancée serait de pouvoir mutualiser l'embauche d'un animateur pédagogique à l'année (contre 8 mois actuellement au niveau de l'ASEPAM). Ce dernier pourrait être référent pour les deux structures et intervenir selon les besoins avec un principe de refacturation en fonction de son planning.

Le deuxième axe de collaboration identifié concerne les collections de minéraux de Tellure et l'important travail d'inventaire à réaliser. Ce travail a été entamé par Théobald GUFFON, prestataire qui intervient pour le compte de Tellure et mandaté pour inventorier un tiers des collections en 2024. Pierre FLUCK, professeur émérite et membre de l'ASEPAM pourrait le remplacer ou l'épauler sur le sujet. Une rencontre est prévue à Tellure avec lui sur le sujet, le 19 octobre prochain.

Prochain Comité Directeur

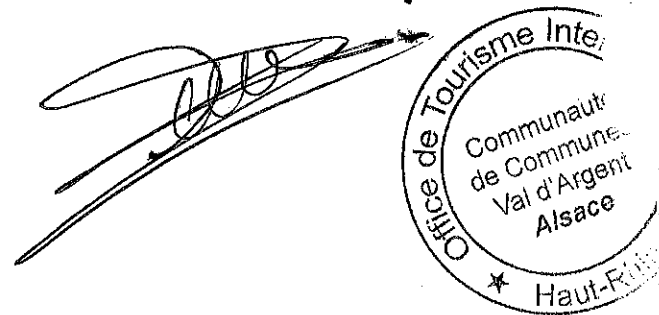
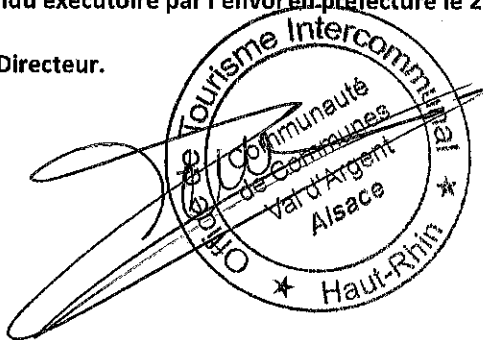
- lundi 2 décembre à 16h

Le Comité Directeur **PREND ACTE** des points divers abordés.

Pour extrait conforme,
Le Directeur.

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 26/11/2024

Le Directeur.



REÇU À LA PRÉFECTURE

- 2 DEC. 2024

